

2021_CT2_022

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Environnement - Renouveau de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives sur l'Environnement du Pays d'Aix pour 2021 et paiement de la cotisation

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Vincent LANGUILLE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Environnement**

■ Séance du 11 février 2021

06_1_02

■ **Renouvellement de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives sur l'Environnement du Pays d'Aix pour 2021 et paiement de la cotisation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 18 Février 2021

17541

■ Renouvellement de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives sur l'Environnement du Pays d'Aix pour 2021 et paiement de la cotisation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Territoire du Pays d'Aix, puis la Métropole Aix-Marseille-Provence, a fait le choix d'adhérer à des associations, acteurs en matière d'Environnement et présentant un intérêt en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE) est un des acteurs majeurs local, depuis 1997, qui contribue au développement des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement et du cadre de vie par l'éducation à l'environnement, l'accompagnement de la Charte Développement Durable du Pays d'Aix, et la participation active aux « Fertiles Rencontres » organisées par la Métropole.

L'association a pour objet de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix. Elle est également, animateur de la Maison Energie Habitat Climat du Pays d'Aix. Dans ce cadre, elle développe l'information du public et l'accompagnement à la rénovation énergétique ainsi qu'un service d'économiste de flux auprès des communes et des entreprises.

Elle collabore aussi aux démarches en matière de Développement Durable (Commerce Engagé, jardins partagés, agriculture urbaine...) en organisant la concertation et la contribution des associations d'environnement et de consommateurs qui en sont membres.

En conséquence, au regard de ces éléments, et compte tenu des objectifs poursuivis par cette association en cohérence avec les politiques d'environnement, de la Métropole, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au CPIE du Pays d'Aix pour l'année 2021.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé 25.000 euros pour 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'objet et les objectifs poursuivis par l'association CPIE du Pays d'Aix en cohérence avec les politiques d'environnement de la Métropole 2021.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix pour l'année 2021.

Article 2 :

Est autorisé le règlement de la cotisation 2021 d'un montant de 25.000 euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2021, État Spécial du Territoire du Pays d'Aix (06) en section de Fonctionnement : Chapitre 011, Nature 6281 Fonction 74.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions

Amapola VENTRON

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Environnement - Renouveau de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives sur l'Environnement du Pays d'Aix pour 2021 et paiement de la cotisation

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 58 |
| Votants | 52 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 52 |
| Majorité absolue | 27 |
| Pour | 52 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **18 FEV. 2021**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_022-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021